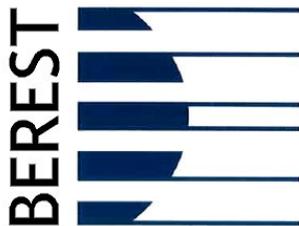


Département des Vosges
Agence de l'Eau Rhin-Meuse



ALLARMONT : Contrôle de
branchements assainissement

**Synthèse des enquêtes de
branchements**



**BUREAUX D'ETUDES REUNIS DE
L'EST**

71, rue du Prunier – BP 21227 - 68012 COLMAR

Tél : 03.89.20.30.10 – Télécopie : 03.89.23.65.08

Email : colmar@berest.fr

Indice	Date	Réalisé par	Objet de la modification	Phase
I01	03/11/2014	B.L/V.D.	Version originale	Etudes
Resp. Projet	Vérificateur	Echelle	N° Affaire	N° Pièce
V.D.	T.B.	-	88-0005-14-001-4	
Nom du fichier	88-0005-14-101-4-E-NC-N001-I02-synthèse enquêtes Allarmont.doc			

SOMMAIRE

1. OBJECTIFS.....	3
2. SYNTHESE GENERALE.....	3
2.1. LOCALISATION DE LA ZONE D'ETUDE	3
2.2. METHODOLOGIE	5
2.3. DIFFICULTES RENCONTREES.....	6
2.4. BILAN DES ENQUETES.....	7
2.4.1. <i>Séparation des eaux pluviales</i>	7
2.4.2. <i>Travaux de déconnexion des eaux pluviales</i>	8
2.4.3. <i>Servitudes</i>	8
2.4.4. <i>Etat des équipements</i>	9
2.4.5. <i>Faisabilité de mise en place de l'assainissement collectif sur le secteur enquêté</i>	9
2.4.6. <i>Estimation du coût global des travaux AC en domaine privé</i>	10
3. SYNTHESE DETAILLEE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME	10
4. ETUDE COMPARATIVE FINANCIERE DES MODES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET AUTONOME.....	10
4.1. ECHANGES AVEC L'AGENCE DE L'EAU	10
4.2. LOCALISATION DE LA ZONE D'ETUDE	11
4.3. CONTRAINTES LIEES A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME	13
4.4. METHODE DE CHIFFRAGE DE L'ANC	13
4.5. TABLEAU DE SYNTHESE ET ANALYSE FINANCIERE	13
4.6. PROPOSITION SUR LE CHOIX DU MODE D'ASSAINISSEMENT DES 49 HABITATIONS.....	16
4.7. CONCLUSION DE L'ETUDE COMPARATIVE AC/ANC.....	18

1. OBJECTIFS

La présente étude s'inscrit dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre pour la mise en place de l'assainissement collectif sur la commune d'ALLARMONT.

Actuellement, les eaux usées et pluviales de la majorité des habitants sont directement rejetées au cours d'eau « La Plaine ». Seule une poignée de foyer possède une installation de traitement, souvent ancienne et vétuste.

Il est aussi apparu indispensable de connaître la faisabilité de séparation des eaux usées strictes et des eaux pluviales qui sont actuellement collectées de manière unitaire.

Cette séparation permettrait d'acheminer uniquement les eaux usées strictes à l'aval de la commune vers la future station de traitement.

L'objectif est de définir pour chaque branchement particulier concerné, la faisabilité et le coût des travaux à mener pour passer les habitations en assainissement collectif.

Sur demande de l'Agence de l'eau, une partie des habitations a également fait l'objet d'une étude comparative financière entre l'assainissement collectif et l'assainissement autonome. S'il ressort de ce comparatif que l'assainissement collectif est moins onéreux, la commune pourra décider de réaliser les contrôles réglementaires du SDANC sur les secteurs concernés. Dès réception de cette étude, la commune et l'Agence de l'eau communiqueront à BEREST leur décision sur le mode d'assainissement retenu pour ces habitations.

BEREST pourra alors affiner le nombre d'EH qui servira au dimensionnement de la future unité de traitement.

Le présent document synthétise les résultats de ces enquêtes de branchement sur l'ensemble de la commune.

2. SYNTHESE GENERALE

2.1. LOCALISATION DE LA ZONE D'ETUDE

La commune d'Allarmont a défini le secteur à enquêter sur le ban communal. Ce secteur comprend l'ensemble de la commune à l'exception du lieu-dit « La Sciotte ».

L'objet de ce rendu concerne exactement 159 branchements particuliers dont 4 branchements non domestiques.

Plan de la zone d'étude :



La zone étudiée s'étend donc de la Route du Donon à l'extrême Nord jusqu'au n°17 de la rue de la Sciotte au Sud.

La zone compte donc les rues suivantes :

- Chemin du Cimetière
- Chemin rural de Belle Vue
- Place de la Gare
- Route du Donon
- Rue Abbé Mathieu
- Rue Charles Lecuve
- Rue de la Haute Cote
- Rue de la Sciotte
- Rue de l'Eglise
- Rue du Champs des Roches
- Rue du Marronnier
- Rue du Meix de la Basse
- Rue du Rein des Hans
- Rue Gambetta
- Rue Haut Regard
- Rue Henri Valentin
- Rue Saint Marc

2.2. METHODOLOGIE

L'enquête a débuté le mardi 10 Juin 2014 par la Rue Gambetta et l'équipe a progressivement remonté le village en laissant des avis de passage pour les éventuels absents afin que ces derniers puissent prendre directement un rendez-vous avec les intervenants.

- Les relevés suivants ont été faits systématiquement :
- Présence de regard(s) de branchement, leur état et leurs caractéristiques (nature du tampon, diamètre...)
- Mesures altimétriques et triangulation pour chaque regard trouvé
- Détection des descentes d'eaux usées et d'eaux pluviales
- Destination des eaux pluviales (puits perdus, infiltration directement sur le sol dans les espaces verts, connexion au réseau unitaire, etc.)
- Relevé des revêtements de surface
- Qualité de l'écoulement (normal, stagnation, dépôts, odeurs...)
- Présence de systèmes de traitement ou de prétraitement
- Présence d'eaux claires parasites
- Présence de protections contre les reflux

Après chaque journée de relevés, l'équipe s'est chargée d'effectuer une proposition de travaux de mise en conformité et de séparation des eaux usées et pluviales ainsi que l'estimation des coûts relatifs à ces travaux.

2.3. DIFFICULTES RENCONTREES

Premièrement, une grande partie des habitants ignorent la manière dont s'écoulent leurs eaux usées et pluviales et ne possèdent pas de plans de leurs réseaux dans le domaine privé. Il est donc difficile de tracer avec exactitude les réseaux lorsque les installations (regards, descentes d'eaux usées dans les habitations, puits perdus, raccordement des gouttières...) ne sont pas visibles. Des tests colorimétriques ont donc souvent été nécessaires et des hypothèses sur les raccordements ont parfois été émises.

De plus, plusieurs branchements ne possèdent aucun regard, ou leurs installations sont enterrées, et les canalisations d'évacuation ne sont pas visibles en sous-sol de l'habitation.

Nom	N°	Rue	Problème	Raison
DUVAL	1	Charles Lecuve	Fait avec hypothèses	Rejets EU à l'arrière des habitations non localisés
SARRAZIN	3	Charles Lecuve	Fait avec hypothèses	Rejets EU à l'arrière des habitations non localisés
ANTOINE	6	Haut Regard	Fait avec hypothèses	Tracé des réseaux inconnus, pas de regard et pas de plans
NOEL	21	Haut Regard	Fait avec hypothèses	Tracé des réseaux inconnus, pas de regard et pas de plans
ZIMMERMANN	3	Meix de la Basse	Fait avec hypothèses	Tracé des réseaux inconnus, pas de regard et pas de plans
KABOER	30	Rue Henri Valentin	Fait avec hypothèses	Tracé des réseaux inconnus, pas de regard et pas de plans

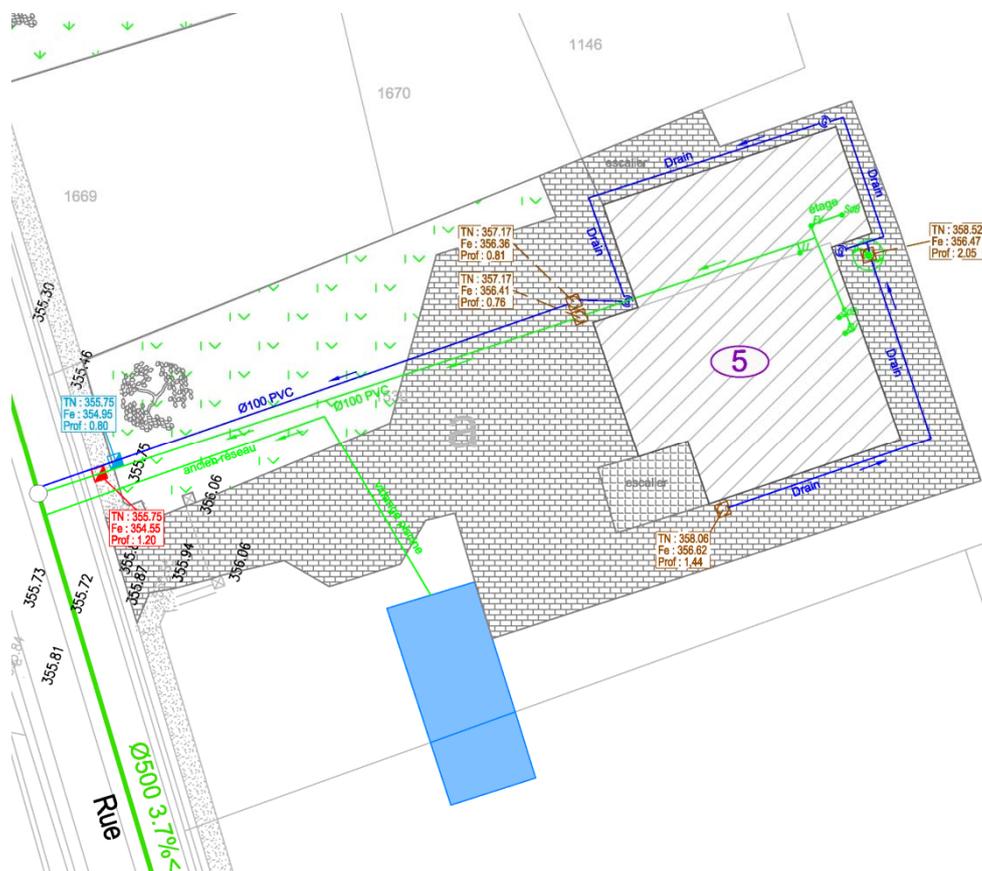
Enfin, certains habitants n'ont pas donné de suite à nos avis de passage répétés ainsi qu'à nos appels téléphoniques et certains branchements n'ont donc pas pu être contrôlés.

Nom	N°	Rue	Problème
BECKING	2	Haute Cote	Absent
?	13	Haute Cote	Absent
CHENON	18	Haute Cote	Absent
PALLOT	34	Haute Cote	Absent
MARCHAL	5	Henri Valentin	Absent
GERAPI	10	Henri Valentin	Absent
HERIN	13	Haut Regard	Absent
KANNENGISSER	6	Abbé Mathieu	Absent

2.4. BILAN DES ENQUETES

2.4.1. Séparation des eaux pluviales

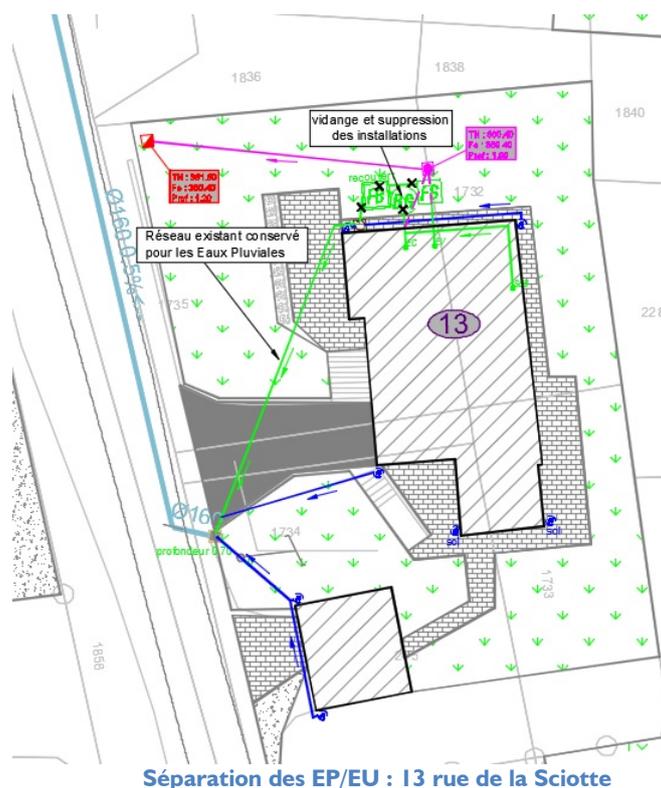
Actuellement, seules 23 constructions sur 159 (soit 14%) ne demandent aucuns travaux pour collecter de façon indépendante les eaux pluviales et les eaux usées.



Aucuns travaux : 5 rue Abbé Mathieu

2.4.2. Travaux de déconnexion des eaux pluviales

Sur le secteur étudié, 136 constructions rejettent actuellement leur assainissement en mélangeant les eaux usées et les eaux pluviales.



2.4.3. Servitudes

Pour des raisons financières et de faisabilité, la mise en place de servitudes pour le cheminement des eaux pluviales doit être envisagée sur 3 secteurs.

- Le sud de la rue Gambetta, du n°1 au numéro 25
- Entre la rue de l'Eglise et la rue du Rein des Hans.
- Entre les numéros 24 et 28 rue Henri Valentin

En effet, pour des raisons de topographie et d'emprise, la mise en place de servitudes à l'arrière des bâtis épargnerait de lourds travaux à l'intérieur de chacune des habitations concernées.

2.4.4. Etat des équipements

La grande majorité des branchements enquêtés est dans un bon état de fonctionnement et aucune anomalie n'a été signalée par les habitants.

Cependant, chez certains habitants, quelques dysfonctionnements ont été remarqués au niveau de différents équipements :

14 rue Gambetta, remontée d'eau dans la cave, présence d'odeurs.

5 route du Donon, fosse septique pleine et bouchée.

4 rue du Meix de la Basse, fosse septique vétuste et sous dimensionnée.

2.4.5. Faisabilité de mise en place de l'assainissement collectif sur le secteur enquêté

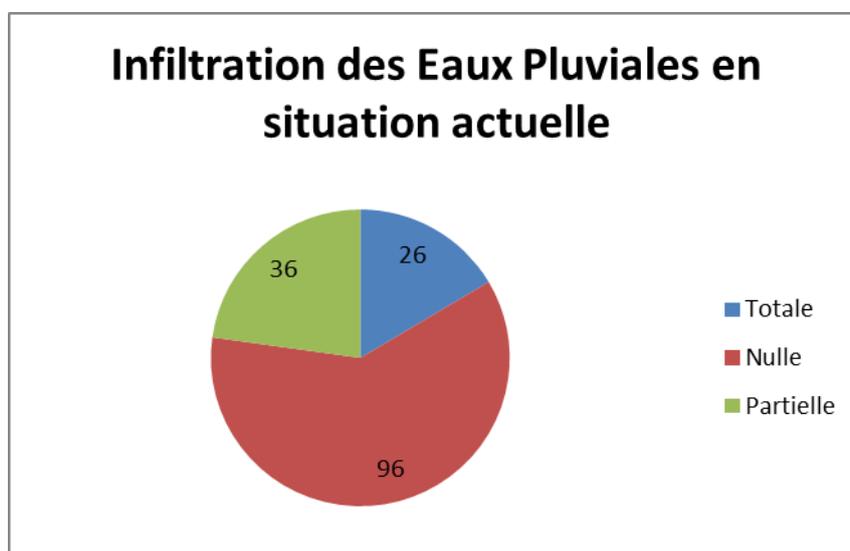
La séparation des eaux usées et pluviales est techniquement faisable pour la totalité des habitations enquêtées. On compte d'ores et déjà :

27 habitations (17%) qui infiltrent totalement leurs eaux pluviales sur leurs parcelles soit de manière naturelle (ruissellement dans l'espace vert) soit par le biais de puits perdus, sans connexion au réseau communal

36 le font partiellement (23%)

96 rejettent la totalité de leurs eaux pluviales dans le réseau unitaire communal (60%).

Le graphique suivant montre la proportion d'habitations qui infiltrent leurs eaux pluviales totalement, partiellement ou pas du tout.



2.4.6. Estimation du coût global des travaux AC en domaine privé

Aujourd'hui, 136 branchements sont concernées par des travaux de séparation des eaux usées et pluviales.

Plusieurs habitations (32) rejettent aussi directement des eaux usées dans le milieu naturel, et ne sont pas raccordées au réseau public d'assainissement.

Pour la mise en place de l'assainissement collectif sur l'ensemble de la commune, le montant total des travaux chez les particuliers est d'environ 670 000 €HT, soit 4930 €HT en moyenne par foyer.

Les devis par habitations sont joints au présent dossier.

3. SYNTHESE DETAILLEE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET DE L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

L'ensemble du dossier joint reprend le questionnaire, le plan de l'existant et des travaux projetés ainsi que le chiffrage de chaque enquête.

Le dossier comprend également les fiches des 49 habitations qui ont fait l'objet d'une étude ANC.

4. ETUDE COMPARATIVE FINANCIERE DES MODES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET AUTONOME

4.1. ECHANGES AVEC L'AGENCE DE L'EAU

L'Agence de l'eau précise à BEREST et à la commune dans un courriel du 28/08 les éléments suivants :

Il s'agit de réaliser un comparatif technico-économique ANC/AC sur les secteurs où il y a pertinence de s'interroger à savoir :

- le secteur sud,
- les maisons situées au Nord-Est

Par ailleurs, la réalisation des sondages pédologiques seraient nécessaires si le type de filière à mettre en place pour chaque habitation devait être déterminé. Mais, dans le comparatif ANC/AC demandé par l'Agence, cette dernière confirme qu'il n'est pas nécessaire d'aller jusqu'à ce niveau de précision.

Les sondages pédologiques n'ont donc pas été réalisés.

4.2. LOCALISATION DE LA ZONE D'ETUDE

Les zones étudiées ont été définies en fonction de leur densité de population et de leur éloignement par rapport au réseau d'assainissement existant.

La zone d'étude comprend 49 habitations dans les rues suivantes :

- Rue de la Haute Cote (à partir du n°19)
- Rue Abbé Mathieu (à partir du n°12)
- Route du Donon (à partir du n°3)
- Rue Haut Regard (à partir du n° 5)
- Rue du Meix de la Basse
- Chemin du cimetière (maison isolée n°7)
- Rue de la Sciotte
- Rue du Champs des Roches
- Chemin de Belle Vue (maison forestière)

Plan de la zone d'étude de l'assainissement autonome :



4.3. CONTRAINTES LIEES A L'ASSAINISSEMENT AUTONOME

Sur les 49 habitations étudiées, 23 ne présentent pas de contraintes significatives pour la mise en place d'une installation autonome, et 2 habitations sont aux normes.

Les autres habitations présentent les contraintes suivantes :

Occupation du terrain défavorable : 5 (charges roulantes, aménagement paysager...)

Forte pente : 7

Superficie insuffisante : 8

Terrain humide : 4

[Voir le « plan des contraintes de l'ANC » joint au présent dossier.](#)

4.4. METHODE DE CHIFFRAGE DE L'ANC

Ne pouvant déterminer le type de filière classique sur la base de sondages pédologiques (*cf. paragraphe 4.1*), un ratio moyen de 7500 €HT pour la mise en conformité des installations en assainissement non collectif a été retenu.

Ce prix moyen comprend la totalité des travaux à réaliser avec mise en place d'une fosse toutes eaux et d'un filtre à sable vertical drainé, filière pouvant s'adapter à la plupart des contraintes de terrain.

Pour les terrains ne présentant aucune emprise disponible, il sera chiffré une micro-station.

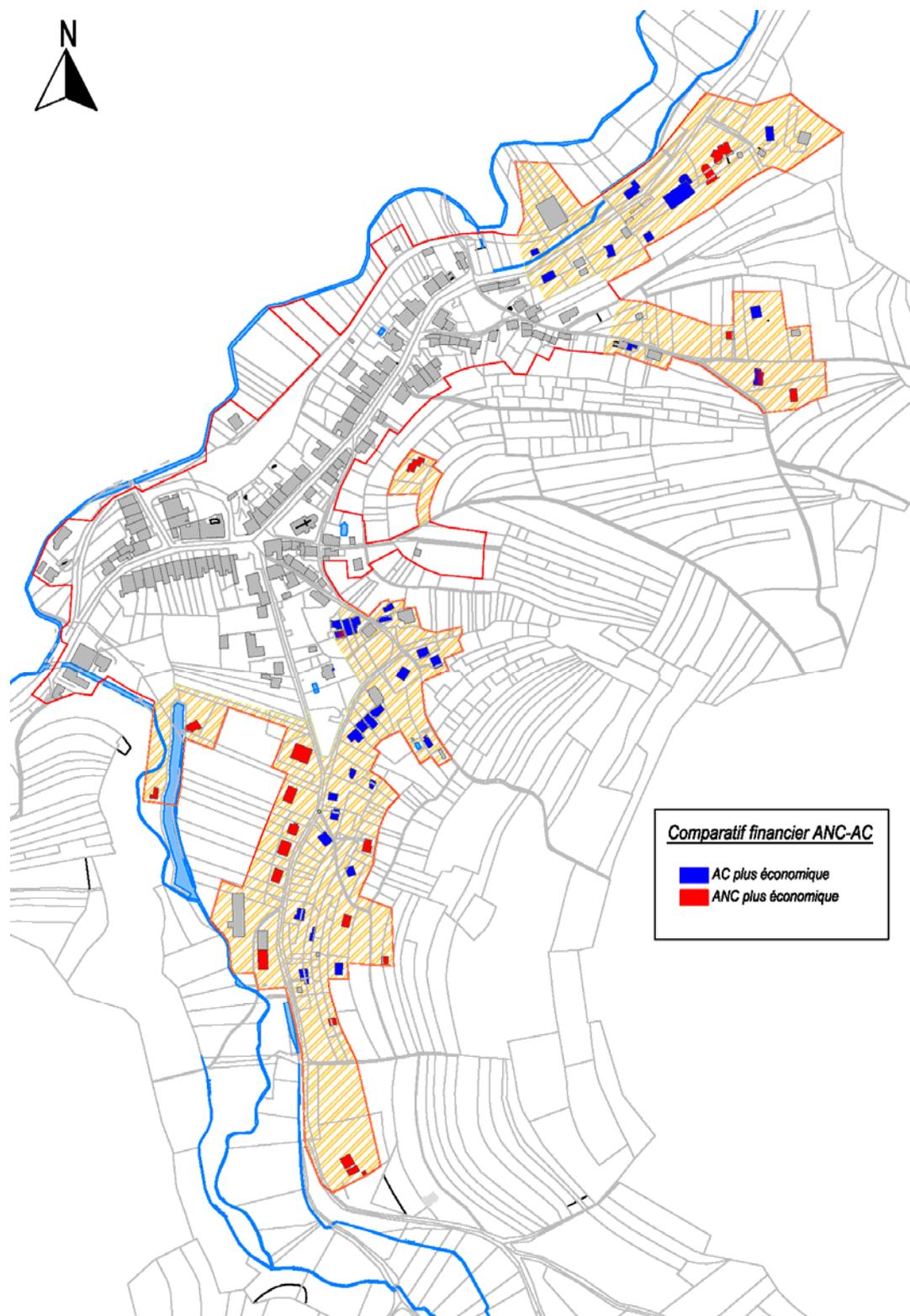
4.5. TABLEAU DE SYNTHESE ET ANALYSE FINANCIERE

D'après le tableau d'analyse ci-après, la mise en place d'installations autonomes paraît sensiblement plus économique pour plusieurs riverains représentés en rouge sur le plan suivant.

Enquêtes de branchements à ALLARMONT

Rue	Enquêtes effectuées	Commentaire	Assainissement	Contraintes pour ANC	Travaux ANC	Coûts ANC €HT	Coûts AC €HT
Haute Côte	n°19		Autonome	Sans contrainte apparente	mise en conformité de l'ANC (filière classique)	7 500,00 €	7 920,00 €
	n°21		Autonome	Sans contrainte apparente	mise en conformité de l'ANC (filière classique) hors prétraitement	6 000,00 €	2 040,00 €
	n°32	Aucun travaux	Autonome	Sans contrainte apparente	mise en conformité de l'ANC (filière classique)	7 500,00 €	0,00 €
	n°34b		Autonome	Sans contrainte apparente	mise en conformité de l'ANC (filière classique) hors prétraitement	6 000,00 €	5 995,00 €
	n°36		Autonome	Sans contrainte apparente	mise en conformité de l'ANC (filière classique)	7 500,00 €	8 830,00 €
Abbé Mathieu	n°12		Autonome	Sans contrainte apparente	mise en conformité de l'ANC (filière classique)	7 500,00 €	23 895,00 €
	n°14		Autonome	Sans contrainte apparente	mise en conformité de l'ANC (filière classique)	7 500,00 €	15 940,00 €
	n°16		Autonome	Sans contrainte apparente	mise en conformité de l'ANC (filière classique)	7 500,00 €	11 630,00 €
Donon	n°3		Autonome	Sans contrainte apparente	mise en conformité de l'ANC (filière classique) hors prétraitement	6 000,00 €	5 870,00 €
	n°5		Autonome	Sans contrainte apparente	mise en conformité de l'ANC (filière classique)	7 500,00 €	5 135,00 €
	n°6		Autonome	Emprise réduite sous espace verts	mise en place d'un traitement type microstation	15 000,00 €	2 220,00 €
	n°10		Autonome	Sans contrainte apparente	mise en conformité de l'ANC (filière classique)	7 500,00 €	5 580,00 €
	n°12		Autonome	Occupation du sol : Charges roulantes	mise en place d'un traitement type microstation	15 000,00 €	3 500,00 €
	n°14		Autonome	Conforme	Conforme	0,00 €	8 870,00 €
Chemin de Belle Vue	Maison Forestière		Autonome	Sans contrainte apparente	mise en conformité de l'ANC (filière classique)	7 500,00 €	4 160,00 €
Haut Regard (Harga)	n°5		Autonome	Forte pente, superficie réduite	mise en conformité de l'ANC (filière classique)	7 500,00 €	4 300,00 €
	n°6		Autonome	Forte pente	mise en conformité de l'ANC (filière classique)	7 500,00 €	5 410,00 €
	n°7		Autonome	Superficie insuffisante	mise en place d'un traitement type microstation	15 000,00 €	1 460,00 €
	n°8		Autonome	Superficie insuffisante	mise en place d'un traitement type microstation	15 000,00 €	1 065,00 €
	n°9	En construction	Autonome	Sans contrainte apparente	mise en conformité de l'ANC (filière classique)	7 500,00 €	0,00 €
	n°14		Autonome	Topographie défavorable : forte pente	mise en conformité de l'ANC (filière classique)	7 500,00 €	7 530,00 €
	n°15		Autonome	Superficie Insuffisante	mise en place d'un traitement type microstation	15 000,00 €	5 060,00 €
	n°17		Autonome	Superficie Insuffisante	mise en place d'un traitement type microstation	15 000,00 €	8 630,00 €
	n°19		Autonome	Superficie Insuffisante	mise en place d'un traitement type microstation	15 000,00 €	8 585,00 €
	n°21		Autonome	Occupation du terrain défavorable : charges roulantes	mise en place d'un traitement type microstation	15 000,00 €	2 650,00 €
	n°23		Autonome	Sans contrainte apparente	mise en conformité de l'ANC (filière classique) hors prétraitement	6 000,00 €	2 655,00 €
n°25		Autonome	Sans contrainte apparente	mise en conformité de l'ANC (filière classique)	7 500,00 €	1 375,00 €	
Meix de la Basse	n°1		Autonome	Sans contrainte apparente	mise en conformité de l'ANC (filière classique) hors prétraitement	6 000,00 €	6 715,00 €
	n°2		Autonome	Conforme	Conforme	0,00 €	4 505,00 €
	n°3		Autonome	Sans contrainte apparente	mise en conformité de l'ANC (filière classique)	7 500,00 €	4 505,00 €
	n°4		Autonome	Superficie Insuffisante	mise en place d'un traitement type microstation	15 000,00 €	8 420,00 €
	n°6		Autonome	Sans contrainte apparente	mise en conformité de l'ANC (filière classique)	7 500,00 €	11 810,00 €
La Sciotte	n°1		Autonome	Forte pente	mise en conformité de l'ANC (filière classique) + poste de relevage eaux brutes	10 000,00 €	8 085,00 €
	n°2		Autonome	terrain humide à l'arrière des bâtis	mise en conformité de l'ANC (filière classique)	7 500,00 €	8 355,00 €
	n°3		Autonome	Topographie défavorable : forte pente	mise en conformité de l'ANC (filière classique) hors prétraitement	6 000,00 €	4 390,00 €
	n°4		Autonome	terrain humide à l'arrière des bâtis	mise en conformité de l'ANC (filière classique)	7 500,00 €	14 135,00 €
	n°5		Autonome	Occupation du terrain défavorable, Superficie réduite	mise en conformité de l'ANC (filière classique)	7 500,00 €	1 625,00 €
	n°6		Autonome	terrain humide à l'arrière des bâtis	mise en conformité de l'ANC (filière classique)	7 500,00 €	7 915,00 €
	n°8		Autonome	terrain humide à l'arrière des bâtis	mise en conformité de l'ANC (filière classique)	7 500,00 €	8 565,00 €
	n°11		Autonome	Sans contrainte apparente	mise en conformité de l'ANC (filière classique)	7 500,00 €	6 640,00 €
	n°13		Autonome	Forte pente	mise en conformité de l'ANC (filière classique)	7 500,00 €	4 360,00 €
	14-16-18		Autonome	Sans contrainte apparente	mise en conformité de l'ANC (filière classique) hors prétraitement	6 000,00 €	9 275,00 €
	n°15		Autonome	Sans contrainte apparente	mise en conformité de l'ANC (filière classique)	7 500,00 €	10 995,00 €
n°17		Autonome	Sans contrainte apparente	mise en conformité de l'ANC (filière classique)	7 500,00 €	11 240,00 €	
Champs des Roches	n°1		Autonome	Occupation du terrain défavorable, Superficie réduite	mise en conformité de l'ANC (filière classique)	7 500,00 €	5 595,00 €
	n°2		Autonome	Forte pente	mise en conformité de l'ANC (filière classique)	7 500,00 €	3 515,00 €
	n°3		Autonome	Occupation du terrain défavorable (véhicules, fossé, drains...)	mise en conformité de l'ANC (filière classique) + poste de relevage eaux brutes	10 000,00 €	4 060,00 €
	n°4		Autonome	Superficie Insuffisante	mise en place d'un traitement type microstation	15 000,00 €	3 050,00 €
Cimetière	n°7		Autonome	Sans contrainte apparente	mise en conformité de l'ANC (filière classique)	7 500,00 €	11 370,00 €

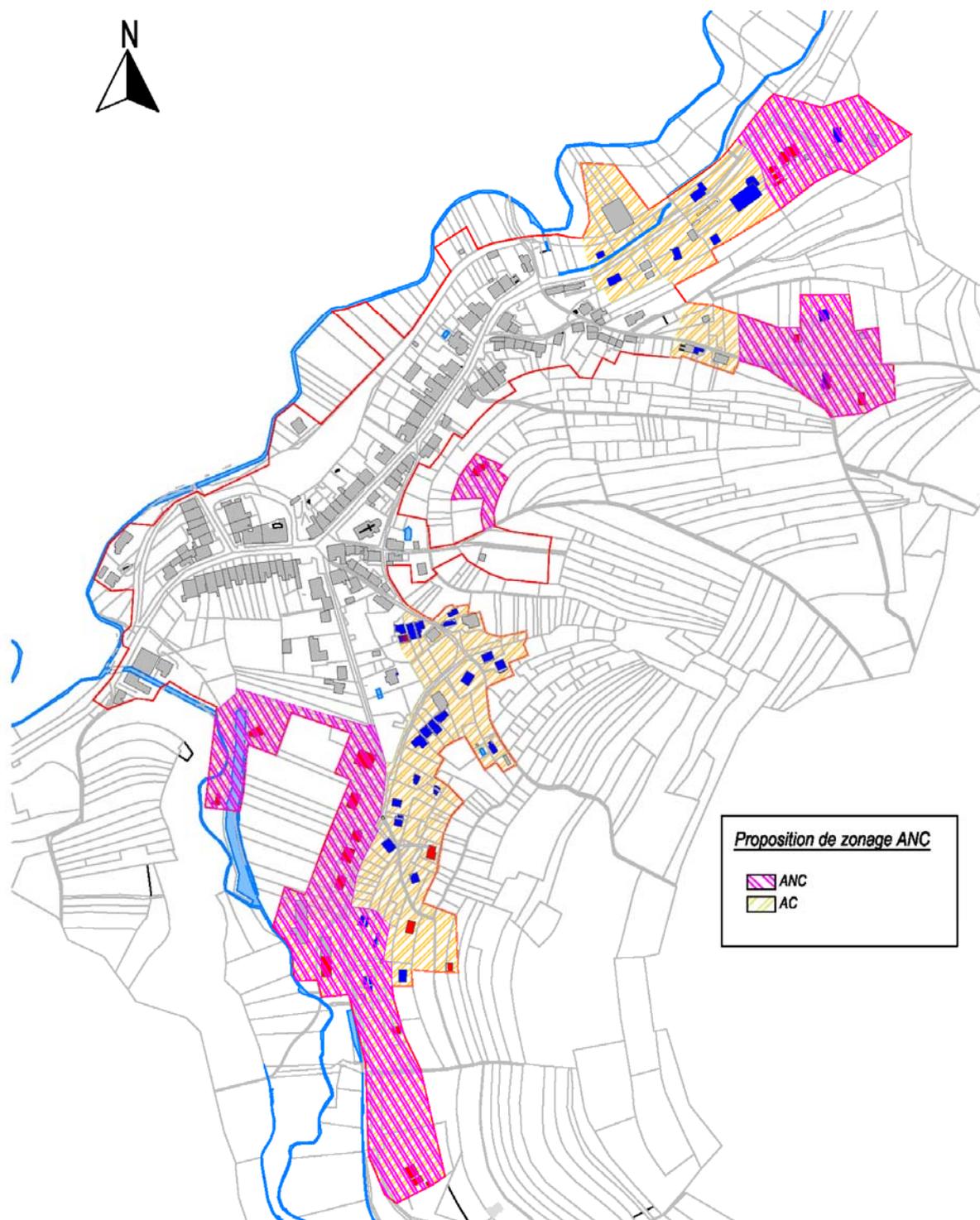
Plan d'analyse comparative financière AC-ANC :



Remarque : Nous rappelons que ce comparatif concerne uniquement le coût des travaux **en domaine privé.**

4.6. PROPOSITION SUR LE CHOIX DU MODE D'ASSAINISSEMENT DES 49 HABITATIONS

Proposition de zonage ANC / AC :



La proposition de zonage ci-dessus peut être expliquée par différents éléments :

- L'habitation n°7 Chemin du Cimetière est isolée et distante de tous réseaux. Nous proposons un ANC, qui est conforté par le comparatif financier.

- A l'ouest de la Commune, les deux constructions situées non loin du canal de pisciculture sont éloignées du réseau public d'assainissement. Il s'agit des numéros 12 et 14 rue Abbé Mathieu.

Leur raccordement au réseau collectif nécessiterait aussi une pompe de refoulement et des travaux très onéreux. Nous proposons donc de les traiter en ANC.

- La rue de la Sciotte présente une densité de population faible. De plus, 5 constructions devraient être équipées de poste de relevage pour un raccordement au réseau collectif.

La balance financière est aussi favorable à l'ANC.

En effet, seules deux habitations présentent un comparatif financier à l'avantage de l'AC dans le domaine privé. Ces deux habitations se situent vers la fin de la rue (n°11 et 13).

- Les rues Harga et Champs des Roches présentent un comparatif financier favorable à l'AC. De plus, les différentes constructions du n°15 au n°21 seraient techniquement délicates pour l'installation d'un traitement autonome (emprise réduite).

Nous proposons donc de les traiter en AC.

- Le zonage de rue du Meix de la Basse est proposé en AC. Si l'on considère l'ensemble des habitations, l'analyse financière est équivalente avec l'ANC. La mise en AC est cependant préférable pour les riverains, et la réalisation d'un réseau public dans cette rue ne présenterait qu'un faible linéaire pour collecter les 6 habitations.

- Le zonage des dernières habitations de la rue de la Haute Cote est discutable. Ces habitations sont excentrées et possèdent déjà un traitement autonome qui pourrait être réhabilité.

La balance financière est cependant favorable à l'AC pour les numéros 21 et 34b.

Les travaux en domaine public pour la reprise de ces deux habitations seraient cependant conséquents, c'est pourquoi nous proposons l'ensemble de cette zone en ANC.

- Le numéro 14 route du Donon présente une installation ANC conforme, et la maison forestière située à l'arrière de cette habitation présente déjà une installation ANC qui peut être réhabilitée.

L'analyse financière est cependant favorable à l'AC pour la maison forestière, mais les travaux en domaine public seraient conséquents pour reprendre cette unique habitation.

Nous proposons un zonage en AC s'arrêtant au numéro 12 de cette rue. En effet les locaux de l'entreprise Brignon seraient techniquement délicates à traiter en ANC.

[Voir le plan « Proposition de Zonage » joint au présent dossier.](#)

4.7. CONCLUSION DE L'ETUDE COMPARATIVE AC/ANC

Dans le cas où le zonage proposé précédemment serait retenu, sur les 159 habitations enquêtées, 140 habitations présenteraient un mode d'assainissement collectif et 19 habitations posséderaient un assainissement autonome.

Il appartient maintenant à la commune de prendre une décision sur le mode d'assainissement à mettre en place sur les 49 habitations concernées, et de soumettre ce projet à l'Agence de l'eau pour validation.

Les habitations qui seront maintenues en assainissement non collectif devront faire l'objet d'une mise en conformité de leur installation.